

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE, 108, Rue de Paris
PARIS, 48, Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

De Roubaix - Toucouing

BUREAUX : Téléphone 351-17
44, rue de la Gare, 45

TOURCOING : Téléphone 9-55
5, rue Fédérale Lohoucq

DIRECTRICE : M^{me} Eug. GUILLAUME.

Un palliatif à la dénatalité française

L'ADOPTION Elle permet de

donner à des déshérités de la vie, un foyer, grâce auquel ils pourront devenir d'honnêtes et bons citoyens



Cette jeune femme sourit à l'enfant qu'elle tient dans ses bras et qui sera bientôt sa fille adoptive. (Photo Réveil)

En Septembre dernier nous avons senti souffler le vent de la tornade. Et il n'y a pas eu de tornade. Il y a eu Munich. Plus que jamais, nous avons senti à ce moment que les femmes sont pour leur pays l'élément de puissance qui se met à l'abri des convulsions de ses voisins. Quand ces femmes ont des enfants. Mais ce n'est pas ce jour-là que nous avons appris cette aveuglante vérité. Il y a longtemps que nous le savons, le problème que pose la dénatalité française a été étudié non seulement depuis la guerre, mais bien avant, et il devient de plus en plus aigu.

Que de moyens exposés ! Que de projets exposés ! La question est terriblement complexe.

Un problème d'ordre moral

Tout le monde est à peu près d'accord pour reconnaître que la cause profonde de cette dénatalité est d'ordre principalement moral, mais que personne ne peut s'accorder sur les actions à entreprendre qui pourraient modifier cette moralité dans le sens favorable. Il faudrait alors toucher à la religion, à la politique, à l'économie, et nous sommes, hélas ! tous vivants sur ces questions.

On a donc été conduit à se tenir le raisonnement suivant : « Puisque nous ne savons pas ce qu'il faut faire pour accroître notre population, ayons au moins la sagesse de conserver les enfants qui naissent en augmentant leurs chances de vivre. »

De là sont nés tous les palliatifs à la dénatalité tels que : amélioration de l'hygiène infantile, surveillance des

vaccinations, lutte contre les taudis, colonies de vacances, etc., etc., auxquelles s'ajoutent mille bonnes volontés officielles ou privées.

Parmi ces palliatifs, un seul aujourd'hui va nous intéresser : l'adoption, qui a pour but d'offrir à de jeunes déshérités une existence meilleure qui leur permettra de mieux lutter contre les embûches de la vie.

Celle-ci a de tous temps existé, car Dame Nature est bien souvent contraignante. Tel ménage dont la situation pécuniaire lui permettrait d'élever des enfants et qui en désirerait ardemment, ne peut malheureusement en avoir, et tel autre ménage dont les ressources sont très limitées se voit entouré de nombreuses bouches à nourrir.

Grâce à l'adoption, notre société a trouvé un moyen de remédier à ce malencontreux caprice de la nature. Grâce à elle, la femme qui a vivement, mais vainement, désiré un enfant peut connaître enfin les joies d'un foyer, agrément des babillements d'un jeune enfant que l'on voit s'éveiller à la vie sur lequel on a porté toute sa tendresse, toute son affection, tout son amour. Quelles plus grandes joies peut-on espérer que de choyer, de protéger un tout petit être...

Le rôle de la mère adoptive est en outre bien délicat car il faudra du temps, beaucoup de temps avant qu'elle oublie que « son » enfant n'est pas sorti de son sein. Mais bien souvent les sourires de l'enfant, les délicatesses ou les premiers succès de l'adolescent viendront récompenser les parents adoptifs de tous leurs tourments, de tous leurs soucis, et ils auront en outre la satisfaction d'avoir permis à un homme dont l'existence s'annonçait malheureuse de vivre dans de meilleures conditions.

Comment on adopte

Nous avons ainsi été tout naturellement amenés à rechercher ce que devenaient en général les enfants adoptés, et cela auprès de diverses œuvres à qui s'adressent les ménages sans enfant. Madame, voulez-vous adopter un enfant ? Oui ? Présentez-vous alors à une de ces œuvres et faites-lui connaître votre désir. Celle-ci vous fera remplir un questionnaire confidentiel dans le genre de celui-ci :

Pourquoi désirez-vous adopter un enfant ? Avez-vous perdu des enfants, eu des accidents ? Indiquez les deux références prescrites par la loi ainsi que le nom de votre médecin de famille... Indiquez l'éducation, l'instruction, l'orientation professionnelle... que vous envisagez pour votre enfant adoptif... Indiquez le degré de parenté de vos héritiers les plus proches... Indiquez le sexe et l'âge de l'enfant que vous désirez que l'œuvre vous confie en vue de l'adoption. Dans certaines œuvres ce questionnaire est complété par cette autre demande : Indiquez si vous seriez en mesure d'assurer son avenir (en cas de décès) par une propriété immobilière ? une pension ? une assurance ?

Ce questionnaire, Madame, y répondrez-vous de suite ? Certes non, car, avant d'adopter un enfant, que de décisions à prendre ! que de scrupules à combattre ! J'ai connu ainsi de nombreuses femmes qui, comme vous, Madame, possédant un cœur de mère, ont hésité pendant longtemps avant de prendre cette décision, grave de conséquences.

J. DARDELET. (LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

A LA CHAMBRE :

LE PROJET DE LOI CONCERNANT LA RETRAITE DES VIEUX TRAVAILLEURS A ÉTÉ RENVOYÉ A LA COMMISSION

L'Assemblée a commencé la discussion des interpellations sur la politique agricole

AUJOURD'HUI : DISCUSSION DU PROJET SUR L'AMNISTIE



M. Arasse, rapporteur du projet de loi sur la retraite des vieux travailleurs. (Photo Nyl)

La Chambre s'est réunie hier à 9 h. 40, sous la présidence de M. Herriot.

M. Denais a posé la question préalable.

M. Joseph DENAIS (Paris), de la Fédération républicaine monte à la tribune et pose la question préalable.

La Chambre, dit-il d'abord, ne se trouve pas en présence d'un problème qui ait évolué normalement.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

PASSAGE A PARIS DU ROI ET DE LA REINE DE DANEMARK

Paris, 2. — Le roi et la reine de Danemark sont arrivés à Paris aujourd'hui venant de Copenhague. Ils partiront ce soir par la gare de Lyon pour Cannes, où ils vont faire leur séjour annuel.

APRÈS L'ADHÉSION DE LA HONGRIE AU PACTE ANTIKOMINTERN

Rupture de relations diplomatiques entre Moscou et Budapest

Dans les milieux soviétiques on déclare que depuis Munich le Gouvernement hongrois a « perdu son indépendance dans une mesure considérable... et que la décision qu'il vient de prendre ne correspond pas aux intérêts du pays, mais lui a été imposée du dehors ».

Londres, 2. — On mande de Moscou à l'agence Reuter : M. Litvine, commissaire du peuple aux Affaires étrangères, a avisé le ministre de Hongrie à Moscou que le gouvernement des Soviets a décidé de rompre les relations diplomatiques avec la Hongrie.

Les raisons de la décision soviétique

Moscou, 2. — L'agence Tass communique : Les milieux autorisés soviétiques déclarent que la décision du gouvernement de l'U. R. S. S. de rompre les relations diplomatiques avec la Hongrie est liée au fait qu'à la suite des accords de Munich, la Hongrie se trouve, ces derniers temps, sous une forte pression de la part de certains Etats. La politique du gouvernement hongrois témoigne qu'il se prête facilement à cette pression, ayant perdu son indépendance dans une mesure considérable.

M. ANATOLE DEIBLER EST MORT SUBITEMENT DANS UNE STATION DE MÉTRO

L'exécuteur des hautes-œuvres, qui aurait choisi son neveu et premier aide comme successeur, était âgé de 75 ans.

Paris, 2. — Ce matin à 7 h. A la station du Métropolitain et Porte de Saint-Cloud, M. Anatole Deibler, âgé de 75 ans, exécuteur des hautes-œuvres, demeurant 39, rue Claude-Bernard, s'est affaibli subitement. Transporté à l'hôpital Ambroise-Paré, il est décédé.

M. Anatole Deibler était né à Rennes, en novembre 1863. Il a probablement usé de son droit traditionnel de désigner son successeur, son neveu et premier aide, M. André Obrecht.

M. De Paris devait procéder aujourd'hui à une exécution capitale.

Rennes, 2. — M. De Paris devait venir à Rennes dans l'après-midi même de sa mort. Il devait en effet, procéder vendredi matin à la pointe du jour, à l'exécution de Maurice Pillorge, condamné à mort par la Cour d'Assises d'Ille-et-Vilaine, à la suite d'un crime commis par lui à Dinard, le 26 juillet dernier.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

GRAVES INCIDENTS A BRUXELLES, A L'OCCASION DE LA NOMINATION DE M. MAERTENS A L'ACADEMIE FLAMANDE

AUX CRIS DE "DEMISSION!"

200 manifestants assaillent M. SPAAK qui est blessé

LE COMTE DE LALLAING, PORTEUR D'UNE GROSSE PIERRE, A ÉTÉ ARRÊTÉ

L'ordre du jour approuvant la nomination de M. Maertens a été voté à la Chambre par 88 voix contre 86 et 7 abstentions

(DE NOTRE REDACTION BELGE)

Le Gouvernement belge avait constitué une académie flamande des sciences et de médecine. L'inauguration de cette académie a eu lieu il y a une dizaine de jours. Parmi les académiciens nommés par arrêté royal avait été désigné le docteur Maertens, qui avait été condamné à mort pour avoir été membre du Conseil des Flandres pendant la guerre et qui s'était sauvé, en 1919, à la rentrée des troupes victorieuses. Il avait été amnistié par la loi de l'an dernier.

Du côté flamand, quelles que soient les opinions politiques, on approuve cette nomination mais à Bruxelles et dans la Wallonie, on la désapprouve. Le Roi l'a néanmoins signée.

Le jour de l'inauguration, les Anciens Combattants ayant manifesté l'intention de protester sur la rue, le Palais des Académies avait été gardé par des forces de gendarmes et de police. Puis la question vint devant la Chambre. M. Mundeleir, député libéral de Bruxelles, interpella le Gouvernement.

A la Chambre

M. Spaak, premier ministre, donna lecture à la Chambre d'une lettre du docteur Maertens qui se réalisait aux institutions constitutionnelles belges, reniant donc son attitude pendant la guerre. M. Spaak, dans ces conditions, approuva la décision du ministre de l'Intérieur, mais avait soumis la nomination du docteur Maertens à la signature du Roi.

Le vote sur cette interpellation eut lieu



M. SPAAK, Président du Conseil belge. (Ph. Kervyn)

l'après-midi, mais il fut précédé de violents incidents sur une autre proposition.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

L'ami était parti, le mobilier était sur le palier...

...pour se venger une employée d'hôtel de Lille incendia le logis de l'infidèle

LE JURY DU NORD L'A CONDAMNÉE A TROIS MOIS DE PRISON



Claire SMAGGHÉ, inquiète, debout dans le box des accusés, attend le verdict des Jurés du Nord. (Ph. Réveil)

Trouver son mobilier sur un palier, encore qu'il apparaisse nettement, au cours de l'audience que l'un des deux domiciles était certainement superflu.

Le logement de M. Courvoisier était situé rue Jean-Jacques Rousseau, à Lille. La femme, peu à peu y transporta une bonne partie de son mobilier.

Sees habitudes d'intempérance finirent par indisposer l'ami, qui pour en finir s'engagea comme « extra » dans un établissement de Wimezeux.

Le garçon gagna le littoral sans tambour ni trompette et quand Claire revint rue Jean-Jacques Rousseau, elle trouva le nid vide et son mobilier dans le couloir.

Elle répond aujourd'hui, selon les termes de l'acte d'accusation, de tentative d'incendie volontaire et du délit complexe de violation de domicile.

Voyns ce que contient le document précité : Claire Smagghé, âgée de 37 ans s'était liée avec un garçon de café, M. Emile Courvoisier, homme âgé qui aurait pu être son père. L'un et l'autre conser-

UN TIMBRE pour le monument des victimes civiles de la guerre



MONUMENT NATIONAL AUX VICTIMES CIVILES DE LA GUERRE - LILLE

L'Administration des P. T. T. vient d'émettre un timbre avec surtaxe pour l'érection du Monument National aux Victimes Civiles de la Guerre, à Lille.

LES EXPLOSIONS CRIMINELLES EN GRANDE-BRETAGNE

21 personnes ont comparu devant les tribunaux de police de Bow-Street et de Manchester

Londres, 2. — Douze hommes ont comparu aujourd'hui devant le Tribunal de police de Bow-Street. Ils sont inculpés de s'être concertés avec d'autres personnes à Manchester, Liverpool, Cardiff et ailleurs pour provoquer des explosions dans le Royaume-Uni de nature à porter atteinte à la vie d'autrui et à causer de graves dégâts.

A Manchester, neuf personnes arrêtées pour le même motif ont comparu devant le Tribunal de police et ont été maintenues en état d'arrestation. L'affaire a été renvoyée à huitaine.

5 TUÉS ET 3 BLESSÉS dans un accident d'autobus en Allemagne

Berlin, 2. — Un autobus à bord duquel 13 personnes avaient pris place s'est déversé sur une route couverte de glace près d'Innsbruck et après avoir franchi le pont, s'est écrasé plusieurs mètres plus bas dans la cour d'une usine. Cinq voyageurs ont été tués, sur le coup et trois autres blessés.

LE GÉNÉRAL GEORGES inspecte la frontière du Nord



Le Général GEORGES et le Général DOUMENC à leur passage à Valenciennes. (Ph. Réveil)

M. le général Georges, membre du Conseil supérieur de la Guerre, effectue actuellement une tournée d'inspection de la frontière du Nord. Il était hier matin à Valenciennes où il arriva, accompagné de M. le général Rodan, son chef d'état-major et de nombreux officiers supérieurs, faisant partie de l'état-major général ainsi que de M. le général Doumenc, commandant la 1^{re} Région. Il concourra de la fanfare qui, sous la direction de l'adjudant Pollet, exécuta la place de la Gare, par M. le lieutenant-colonel Delours, commandant d'armes, Charles Gaubert, sous-préfet, et les officiers de la garnison. Une compagnie du 4^e R.I. rendait les honneurs avec le concours de la fanfare qui, sous la direction de l'adjudant Pollet, exécuta la place de la Gare, par M. le lieutenant-colonel Delours, commandant d'armes, Charles Gaubert, sous-préfet, et les officiers de la garnison.